

Visa

Si vous êtes accepté(e) à l'INSA Toulouse comme Etudiant(e) d'Echange, la Direction des Relations Internationales (DRI) vous délivrera une lettre d'acceptation pour pourra vous servir à constituer votre dossier de demande de VISA, si la législation l'exige.

Néanmoins, la DRI n'intervient pas dans la délivrance de votre VISA.

Pour toute question, veuillez contacter le Consulat de France le plus proche de votre domicile.

Pour toute question relative au *VISA* et au *Titre de Séjour*, veuillez consulter le site de [l'Université Fédérale Toulouse Midi-Pyrénées](#).

Nous vous rappelons que vous pouvez contacter [l'équipe Toul'Box](#) de l'Université Fédérale Toulouse Midi-Pyrénées pour poser des questions relatives au VISA.